

TRIBUNAT.

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR COSTAZ,

*Sur la motion d'ordre relative au Gouvernement
héréditaire.*

Séance extraordinaire du 10 Floréal an 12.

TRIBUNS,

Je ne discuterai point sous ses rapports généraux et
dans ses termes abstraits la grande mesure politique
qui vous a été proposée par notre collègue Curée. Il